

VILLE DE CAEN

« Boulevard Jean Moulin »

PROJET DE LOTISSEMENTS D'HABITAT

ENGAGEMENT DU LOTISSEUR A CONSTITUER UNE ASSOCIATION SYNDICALE DES ACQUEREURS DE LOT - PA 12

Je soussigné, Madame Valerie MESPOULHÈS, représentant la société, CAEN LA MER HABITAT, domiciliée, 1 Place Jean Nouzille CS 15227, 14052 CAEN Cedex 4, agissant en qualité de pétitionnaire de la demande de permis d'aménager visant à créer un lotissement d'habitations, sur un terrain cadastré section HN n° 371 et 372, sur la commune de CAEN (14 000).

M'engage irrévocablement, conformément aux prescriptions de l'article R.442-7 du code de l'urbanisme, à constituer une ou deux Association(s) Syndicale(s) des acquéreurs des lots du lotissement auxquelles seront dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs du dit programme jusqu'au transfert éventuel dans le domaine public.

Dans le cas où une convention serait conclue entre la Collectivité et le lotisseur afin que les voies, espaces et équipements communs soient remis directement à la Collectivité dès achèvement des travaux, conformément à l'article R 442-8, l'une des associations syndicales des propriétaires ou les deux ne serait(ent) pas constituée(s).

Fait et donné à CAEN,

Le /05/2024